Les Corps-Saints de L'Église Sainte-Eulalie de Bordeaux.

BX1533
.B7C8

LIBRARY OF PRINCETON
NOV 5 1954
THEOLOGICAL SEMINARY
BX1533
.B7C8

LIBRARY OF PRINCETON
MAR 28 1
THEOLOGICAL SEMINARY

LES

CORPS-SAINTS

DE

L'ÉGLISE SAINTE-EULALIE

DE BORDEAUX

BORDEAUX
CHEZ LACAZE, LIBRAIRE
RUE DES AYRES, 20.

—

1865

BX1533
.B7C8

LES

CORPS-SAINTS

DE BORDEAUX

LIBRARY OF PRINCETON
MAR 28 1930
THEOLOGICAL SEMINARY

LES

CORPS-SAINTS

DE

L'ÉGLISE SAINTE-EULALIE

DE BORDEAUX

BORDEAUX
CHEZ LACAZE, LIBRAIRE
RUE DES AYRES, 20.

—

1865

LES

CORPS-SAINTS

DE L'ÉGLISE Ste-EULALIE

DE BORDEAUX

La procession des Corps-Saints est une des fêtes les plus anciennes et des plus populaires du diocèse de Bordeaux ; on nous saura donc gré, nous pensons, de réunir dans un et même recueil, ce qui est tombé de la plume exercée de deux érudits et savants historiens bordelais (1).

Cette belle fête se rattache d'une manière spéciale à notre histoire ecclésiastique ; il ne paraîtra pas hors de propos d'en rappeler l'origine et d'indiquer à quelle

(1) MM. L.-W. Ravenèz et Sabatier.

époque a été constituée la procession solennelle qui, tous les ans, réunit dans la vénérable basilique de Sainte-Eulalie la population de la ville et des campagnes voisines. Nous avons entre les mains des documents authentiques qui nous permettent d'aborder la question dans tous ses détails.

D'après une tradition qui existe à Bordeaux depuis un temps immémorial, un saint personnage nommé Clair ou Clarus, originaire d'Afrique, vint à Rome sur la fin du premier siècle de l'ère chrétienne avec six de ses compagnons. Il y reçut du pape S. Anaclet, l'onction épiscopale, et fut envoyé dans l'Aquitaine pour continuer l'œuvre commencée par saint Martial, l'un des soixante-douze disciples, et par saint Front, l'apôtre du Périgord.

Après avoir évangélisé ces vastes contrées, et principalement le pays que l'on appelait la Novempopulanie, il mérita la palme du martyre dans la ville de Lectoure. Ses compagnons partagèrent son sort. Ils se nommaient Justin, Babyle, Géronce, Jean, Sévère et Polycarpe.

Lectoure et d'autres villes du midi de la France conservèrent, avec vénération, les restes précieux de ces héroïques défenseurs de la foi évangélique.

Craignant, qu'à la suite de la défaite de son armée à Roncevaux, les corps de ces sept Martyrs ne tombassent entre les mains des Sarrasins vainqueurs, Charlemagne les recueilllit avec un soin religieux, et les déposa à Bordeaux dans l'église de Ste-Eulalie (1)

(1) C'est ce qu'atteste, du moins en partie, une inscription en caractères gothiques, évidemment antérieure au XIVe siècle. On la lit encore sur le pilier de droite en entrant dans la chapelle et elle est ainsi conçue :

Carolus magnus hanc capellam fundavit, et retro altare septem corpora sanctorum Martyrum apposuit qui pro fide Christi martyrio coronati sunt; quorum nomina Clarius, Justinus, Gerontius, Severus, Polycarpus, Johannes et Babylius.

Au-dessous de cette inscription et sur une seconde pierre on en trouve la traduction française faite en 1671, par M. Massiot, curé de la paroisse qui y ajouta une date et la

qui, alors, avait déjà substitué le titre qu'elle porte encore à celui plus ancien de *Saint-Pey* ou *Saint-Pierre*.

A l'aide des largesses impériales, une chapelle fut bâtie ; et derrière l'autel de cet oratoire les saintes reliques furent déposées dans trois tombeaux ; savoir, dans l'un, à droite, les ossements de *saint Clair*, dans un second, à gauche, le corps de *saint Justin*, et dans un troisième, placé entre les deux autres, les restes des cinq autres Martyrs.

Ce récit est, comme on le voit, d'une simplicité extrême, et il semble qu'il soit impossible d'en contester la véracité. Cependant, au XVIII[e] siècle, il a trouvé un contradicteur redoutable dans l'un des continuateurs de Bollandus, le jésuite Papebroch.

qualification de Roi de France, deux choses que ne porte pas l'inscription gothique :

« *L'an* 811 — *Charlemagne, roi de France, a fondé cette* » *chapelle et mis derrière l'autel les sept corps de Saints qui* » *reçurent le martyre pour la défense de la foi; leurs noms* » *sont, etc.* »

Ce savant, qui a laissé la réputation d'un critique sévère, n'a point nié l'existence de ce second Apôtre de nos contrées. Il admet, avec la tradition, la date de son arrivée dans la Novempopulanie, et reconnaît ainsi que l'origine de l'Église d'Aquitaine remonte aux temps apostoliques; mais, en même temps, il prétend que saint Clair, au lieu d'avoir fixé son séjour dans les contrées voisines des Pyrénées, est descendu jusqu'au pays des Nanètes, qu'il a fondé l'évêché de Nantes, et qu'il est mort, plein de jours, dans une petite ville voisine, où son corps est encore déposé. Le saint Clair qu'honore la ville de Bordeaux appartiendrait à une antiquité moins ancienne, et aurait péri victime de la cruauté d'un empereur païen.

Malheureusement, le *Martyrologe romain*, édité par Baronnius, se tait sur notre saint Clair et ses compagnons, et son silence aggrave les doutes qui planent sur la légende.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la piété des fidèles ne tarda pas à être excitée par la possession

d'un aussi précieux trésor. — L'église de Ste-Eulalie devint le but vénéré d'un pélerinage qui, le dernier jour de Mai, emmenait des contrées les plus éloignées de la province, de nombreux fidèles. — Leur grande affluence rendait insuffisantes les hôtelleries du quartier ; et c'est sur le vaste cimetière qui entourait l'église, qu'ils campaient ou sous des tentes, ou sur leurs charrettes.

De là cet adage :

Qui ba à Sin Cla per y beilla,
Pan per dus mes diou se pourta.
Sen ba en May, s'en tourne en Jun

Qui va à saint Clair pour y veiller,
Pain pour deux mois doit s'emporter.
S'en va en Mai et s'en retourne en Juin.

Sous l'influence puissante de la même cause, une confrérie s'établit sous le titre ou le vocable de *S. Clair* et de ses Compagnons. — Un Pape a pu dire, en parlant de cette association pieuse, qu'elle est la plus ancienne de Bordeaux.

Dans le XIV^e^ siècle, la chapelle primitive fut, sur le même emplacement, remplacée par celle qui existe aujourd'hui.

Au commencement du XVI^e^ siècle, cette agglomération d'individus donna lieu à divers scandales, et, il faut bien l'avouer, un grand nombre de ces scènes de désordre furent provoquées par les dames de la haute bourgeoisie. Les doctrines du protestantisme s'étaient infiltrées dans les classes élevées de la société. Le premier temple calviniste qu'on ouvrit à Bordeaux fut établi près de la place Sainte-Colombe, alors le centre des affaires. Les dames de la Rousselle, afin de prouver leur dédain pour les gothiques préjugés de leurs aïeux, s'imaginèrent de jouer mille méchants tours aux bonnes gens qu'attirait la fête du Saint. Les choses arrivèrent au point qu'il fallut solliciter l'intervention du capitaine du guet; mais ce fonctionnaire était trop prudent pour se montrer hostile à ceux dont sa place dépendait; il ferma les yeux. Cette impunité enhardit ces courtauds de boutique, race aussi obtuse qu'elle était insolente et frondeuse. Les provocations devinrent plus vives, les

insultes plus sanglantes, et souvent le long couteau que les Médocains portaient à leur ceinture trancha les querelles qui s'élevaient.

Il fut donné au cardinal de Sourdis de réformer ces abus ; avec la fermeté qui le caractérisait, il rétablit l'ordre et la piété au milieu de ce chaos ; des exercices de piété, des sermons, des chants religieux furent organisés dans l'église de Sainte-Eulalie et aux alentours. La foule se trouva ainsi divisée en groupes distincts, et les perturbateurs, mis en évidence, furent obligés de revenir au calme et à la modération.

Lorsque le cardinal de Sourdis prit l'administration du diocèse de Bordeaux, les Corps-Saints reposaient dans une crypte de l'église Sainte-Eulalie. Celui de saint Clair et celui de saint Justin, renfermés dans des tombes particulières et élevées, étaient placés sur des crédences, derrière l'autel. Les autres gisaient dans une tombe commune, affleurant le sol, et recouverte d'une grille. Cette tombe, ces reliques étaient l'objet de la piété particulière du grand Archevêque qui, pour oublier les

ennuis incessants dont il était abreuvé, s'échappait parfois en secret de son palais et venait demander à Dieu, par leur intercession, la force et la persévérance nécessaires pour accomplir la pénible tâche qu'il s'était imposée de régénérer son diocèse, et de lui rendre son antique splendeur.

Le 9 Août 1622, les habitants de la paroisse de Sainte-Eulalie prièrent l'Archevêque de donner à ces restes vénérés une sépulture plus honorable. Les évènements politiques qui agitèrent la France à cette époque, divers voyages que le cardinal fit à Paris et à Rome, ne lui permirent pas d'accéder de suite à cette demande ; il ne put y satisfaire que deux ans après.

Ce fut en 1624 qu'une commission solennelle fut nommée pour assister à l'exhumation des corps. Elle était présidée par les archidiacres de Cernès et de Fronsac (1) ; mais, afin que l'authenticité de ses actes ne pût être contestée dans l'avenir par personne, Mgr. de

(1) Voir la carte de l'ancien diocèse de Bordeaux chez le même éditeur.

Sourdis voulut qu'elle comptât parmi ses membres des hommes pris dans toutes les classes de la société. Ainsi, outre Jean Frappereau, curé de Sainte-Eulalie, on y vit figurer : Jean Ricard, bourgeois et marchand ; Michel Combault, étudiant en droit ; Jean Robin, maître maçon ; Louis Julien, Pierre de Rumeissac, Jean Severin, Vincent Lambert, prieur ; Michel Cotard, Pierre-François Massieu, clerc tonsuré ; Jean Saunes, diacre ; tous bénéficiers de Sainte-Eulalie ; Bertrand Lasserre, Pierre de Castaing, aussi clercs tonsurés ; Maître Jean de Sentourens, huissier aux requettes de la Cour du Parlement, et Bertrand Caire.

La tombe commune fut ouverte en leur présence, et l'on y trouva bien distincts les débris de cinq corps, mêlés à la terre et aux détritus qui s'y étaient accumulés pendant une longue suite de siècles.

Le témoignage de la tradition fut pleinement confirmé.

Après cette constatation, ces reliques furent religieusement enveloppées dans une grande nappe, et

replacées dans le tombeau pour y attendre le jour où seraient prêtes les châsses qu'on leur destinait.

Le Samedi 27 Juillet 1624, le Cardinal, arrivé dès quatre heures du matin à Sainte-Eulalie, célébra le saint Sacrifice dans la chapelle des *Corps-Saints*.

Dès le 19 Juillet, le Cardinal avait prescrit par un mandement, une procession des *Corps-Saints*, et l'avait fixée au Dimanche 28 du même mois (1).

Nous donnons ce mandement dans toute sa simplicité :

(1) L'historique des faits se rattachant à l'administration du cardinal de Sourdis, est emprunté aux *Mémoires* de M. Bertheaud, secrétaire de Son Éminence. Les pages que M. Ravenèz a consacrées à ces mêmes faits, dans l'histoire de cet éminent prince de l'Église, ne sont pas les moins intéressantes de ce travail impatiemment attendu.

François, par la miséricorde de Dieu, Prêtre-Cardinal de la sainte Église romaine, du titre de Saint-Marcel, et par la grâce du Saint-Siége apostolique, Archevêque de Bordeaux et Primat d'Aquitaine;

Les âmes pieuses recherchent et étudient les faits prodigieux de la bonté et de la puissance de Dieu. Or, la beauté du ciel, la variété de ses flambeaux, admirables dans leurs mouvements, la succession constante des saisons, la diversité des fruits, l'abondance des récoltes, la sortie d'Égypte, le passage de la mer Rouge, le désert, l'entrée du peuple d'Israël dans la terre promise, les paroles du Sauveur du monde rendant la vie aux morts, la santé aux malades, la vue aux aveugles, excitent leur admiration, et épuisent les sentiments de leur reconnaissance. Mais les linges de saint Paul, ravivant les morts, forçant les démons à abandonner les corps qu'ils possédaient, ne sont-ils pas aussi des bienfaits émanés de la main puissante qui se plaît à répandre la joie au sein des pays, des villes, des églises où se trouvaient les dépouilles des Saints? « *Quis sapiens et custodiet hæc, intelliget misericordias Domini.* » Ces saintes reliques sont les vases de l'espérance, pleins de suaves odeurs, d'où s'exhale la vie, les armes de la tour de David, les mille boucliers qui la protégeaient, les soixante braves qui entouraient le trône de Salomon; elles protègent le

peuple, le consolent et soutiennent l'espérance de la résurrection.

C'est pourquoi Nous, qui aspirons à la possession du céleste séjour qu'habitent ces saints, ayant souvent pensé aux lieux qui renferment à Bordeaux leurs vénérables reliques, et, entre autres, la chapelle Sainte-Eulalie, en laquelle reposent les dépouilles mortelles de saint Clair et de saint Justin, en deux tombeaux, près l'un de l'autre, et séparément les corps des saints martyrs : Géronce, Sévère, Polycarpe, Jean et Babyle, gisant au-dessous, dans un tombeau en pierre, où ils furent déposés par la soigneuse piété de Charlemagne, empereur et roi chrétien des Français. La pieuse vénération dont nos prédécesseurs environnèrent ces précieux restes à cause des faveurs spirituelles qu'ils en obtenaient, s'est, à notre grand regret, tellement attiédie par les flots de sang que les guerres religieuses ont fait couler, qu'il n'en reste plus aucun vestige. Remontant à l'origine de cet antique respect religieux, nous avons délibéré d'exposer à la vénération des fidèles ce trésor caché, ces restes d'hommes évangéliques, qui ont prêché, au prix de leur sang, la Foi dans la Guienne, de les renfermer dans des châsses, de les déposer dans l'église de Sainte-Eulalie, afin qu'en contemplant, en honorant ces Saints, nous soyons portés à les imiter, et que leurs prières attirent sur nous une plus abondante manifestation de la

miséricorde divine. Nous désirons que tous nos bien-aimés enfants participent à cette fête, pour que nos prières, réunies, montent ensemble au pied du trône du Médiateur de notre salut.

A ces causes, et de l'avis de nos bien-aimés confrères, le doyen, chanoines et chapitre de notre église métropolitaine, Nous avons ordonné et fixé, en la manière accoutumée, une procession générale de tous les corps ecclésiastiques de la ville, soit séculiers, soit réguliers, au dimanche 28 juillet; elle partira de l'église métropolitaine, où seront déposés les Corps-Saints, pour les transférer à Sainte-Eulalie au lieu qui leur est destiné. Nous mandons à ce sujet à tous les curés et supérieurs des maisons religieuses de se trouver processionnellement à Saint-André, à six heures du matin. Exhortons tout le peuple à s'y rendre à la même heure pour entendre la sainte Messe, à laquelle Nous assisterons pontificalement, et suivre la procession jusqu'à Sainte-Eulalie, où il y aura diverses prédications. Ordonnons en outre de tendre les maisons devant lesquelles passeront les saintes reliques. Nous désirons les honorer autant qu'il sera possible, et espérons que ces grands Saints, qui ont versé leur sang pour Jésus-Christ, répandront sur l'autel de l'Éternel, en notre faveur, les parfums de leurs oraisons, solliciteront l'union des princes chrétiens et l'heureux succès du concile provincial.

Nous octroyons à tous les fidèles chrétiens qui assisteront à la procession, visiteront l'église Sainte-Eulalie et y prieront aux fins indiquées, cent jours d'indulgence pour chaque jour de l'octave.

Donné à Bordeaux, en notre palais, le 19 Juillet 1624.

Dans son mandement, empreint, comme tout ce qui émanait de la plume de Son Éminence, du double cachet de la foi la plus vive et de la piété la plus tendre, le Cardinal, voulant faire revivre l'antique respect des peuples envers les saintes reliques déposées à Sainte-Eulalie par Charlemagne, respect effacé par les guerres de religion, invita tous les corps civils et religieux à assister à cette procession qui devait partir de l'Église métropolitaine, où les châsses furent, dès la veille portées avec pompe et déposées à côté du grand-autel. — Il ordonna en outre de tendre toutes les maisons devant lesquelles passerait le religieux cortége.

Comme nous l'avons déjà dit, le Samedi 27 Juillet, le cardinal de Sourdis se rendit, à 4 heures du matin, dans l'église Sainte-Eulalie. Il était accompagné de l'ar-

chidiacre de Fronsac, du sous-chantre de Saint-André et de quelques autres ecclésiastiques. Déjà, par ses ordres, sept châsses, richement décorées d'étoffes de soie, avaient été placées entre la chapelle et l'autel Saint-Nicolas. Après avoir célébré la messe, le Cardinal ouvrit le tombeau ou était le corps de S. Clair; il en retira les ossements, à l'exception de la tête et de quelques fragments, et les fit envelopper et coudre dans un linge, avec un écrit en parchemin, signé par lui, scellé de ses armes et contre-signé par son secrétaire.

En voici la teneur :

L'an 1624 de la naissance du Sauveur, et le Dimanche 28 Juillet, la première année du pontificat d'Urbain VIII et la quatrième du règne du très-pieux et très-chrétien Louis XIII, roi de France, Nous, François, cardinal de Sourdis, Archevêque de Bordeaux, Primat d'Aquitaine, marchant sur les traces de nos prédécesseurs et voulant honorer comme eux les reliques des Saints, avons extrait d'une tombe, élevée et conservée derrière l'autel, les saints ossements de saint Clair, évêque et martyr, que la piété de Charlemagne avait déposés dans cette chapelle, à son retour d'Espagne; les avons mis dans une châsse neuve pour leur témoigner une grande vénération, et les

avons enfin transportés sur cet autel pour y être désormais honorés. — Cette cérémonie s'est accomplie au milieu des acclamations solennelles de tous les ordres de cette ville, du clergé régulier et séculier, de nos chers enfants les Bordelais, et avec la pompe que donnent surtout la présence des membres du Parlement, aussi distingués par leur piété que par la pourpre dont ils sont revêtus, et celle des autres hauts fonctionnaires dont l'autorité est rehaussée par l'éclat religieux.

Le Cardinal fit ensuite ouvrir la tombe de saint Justin, en exhuma les ossements et les plaça dans un linge, à l'exception du grand fragment du crâne, qu'il mit à part, pour les renfermer, avec la tête de saint Clair, dans une même châsse. Il modifia de la manière suivante le certificat d'authenticité : « Nous avons extrait ces saints ossements de saint Justin, martyr, compagnon de saint Clair, que la piété de Charlemagne, etc. »

Les ossements trouvés dans la tombe commune furent ensuite classés de manière à former les squelettes de cinq corps humains, et placés dans des châsses distinctes, pourvues chacune d'un écrit authentique. Le

Cardinal donna à la première le nom de saint Géronce, à la seconde celui de saint Sévère, et ainsi de suite. On les porta ensuite près du grand-autel, et après que l'antienne *Gaudent in Cœlis* eut été chantée, le Cardinal récita l'oraison, encensa les reliques et se retira.

Le soir, le cardinal de Sourdis, assista aux vêpres de Ste-Eulalie, qui furent chantées par sa chapelle. Lorsqu'elles furent terminées, les châsses furent portées. musique en tête, à Saint-André, et déposées à côté du grand-autel.

Le 28, et dès 6 heures du matin, tous les corps de la ville, les membres du Parlement en robe rouge, les ecclésiastiques de tous les ordres étaient réunis dans la nef de la métropole. Le Cardinal arriva assisté des évêques de Périgueux et de Limoges. Son Éminence célébra pontificalement, et, après l'évangile, le célèbre confesseur de Henri IV, le P. Coton (1), alors provincial

(1) Les manuscrits laissés par M. Bertheaud, secrétaire du cardinal, portent *Cotin*. — Je crois qu'on doit lire *Coton*, parce que cet illustre jésuite pouvait très-bien se trouver à cette époque à Bordeaux, où il exerça la charge de provincial. Dans tous les cas ce ne pourrait être le célèbre *Cotin* qui alors n'avait que vingt ans.

de l'ordre des Jésuites en Guienne, monta en chaire et prononça une homélie relative à la fête. Ce jésuite était doué d'un organe d'une suavité exceptionnelle. C'était au point que, lorsqu'il discutait avec les protestants sur quelques matières du dogme, ses adversaires s'opposaient à ce qu'il lût lui-même les textes dont il invoquait l'appui; le charme qu'il donnait à cette lecture étant de nature à influencer ses auditeurs. Il est donc inutile d'ajouter que son discours fut goûté de tout l'auditoire, et même du chapitre, si difficile et si exigeant.

A l'issue de la messe, la procession se mit en marche.

La population tout entière s'associa à cette pompeuse cérémonie sur tout le parcours de la procession, qui suivit les rues Saint-André, du Loup, des Épiciers, traversa le marché, pour prendre la rue de la Mercerie, monta par celle de Cahernan, passa devant le couvent des Carmes, dans la rue Sainte-Eulalie, fit le tour du cimetière dont les murs ainsi que les maisons des rues qu'elle avait parcourues étaient tapissés, et rentra par la porte du bout de l'église.

Il y eut sermon dans l'après-dîner, et des feux d'artifice furent tirés devant l'église Sainte-Ursule.

Enfin, la veille du dernier jour de l'Octave, le Cardinal invita de nouveau le Parlement à assister à une grand'messe, à la suite de laquelle les châsses furent solennellement placées sur les socles qui leur était destinés.

Depuis cette époque, la procession des Corps-Saints eut lieu tous les ans, et elle s'est continuée jusqu'à nos jours.

En cette année 1624, il se produisit un fait trop curieux pour ne pas être signalé. Le duc d'Epernon était alors gouverneur de la Guienne; à son arrivée dans le pays, il avait voulu que le Parlement lui rendît les mêmes honneurs qu'aux princes du sang; mais la compagnie avait alors pour chef l'illustre et vénérable Marc-Antoine de Gourgues, le chrétien le plus humblement soumis aux lois de l'Église, le président le plus fier lorsqu'il s'agissait de défendre les droits de la Cour. On sait qu'il osa publiquement réprimander

Louis XIII du peu d'égards qu'il avait un jour montré pour les membres du Parlement, et qu'il mourut du chagrin que lui causa une insulte qu'il reçut du roi à cette occasion. Il repoussa donc énergiquement les prétentions du duc d'Épernon. Lorsque la procession des Corps-Saints eut lieu, le duc refusa d'y assister, bien convaincu que le Parlement ne céderait rien sur la question de la préséance; mais on le vit un jour entrer seul dans l'église de Sainte-Eulalie, et prier longuement, prosterné devant les Corps-Saints.

La tête de *saint Clair* fut postérieurement déposée dans une caisse en *airain doré*. — Y plaça-t-on aussi, comme le Cardinal se l'était proposé, quelques parcelles des autres ossements du même saint, et deux fragments du crâne de *saint Justin?* — Si ce projet reçut son exécution, il n'en est pas moins démontré que la *tête seule de saint Clair* fut déposée dans le buste en argent qui la reçut le 29 mai 1661 (1).

(1) Ne pourrait-on pas penser que ces reliques firent partie du don fait à cette époque à l'église d'Alby? — On sait que la ville de Lectoure a reçu en 1858 la même faveur. Les habitants et les fidèles accourus de tous côtés pour assister à cette solennelle translation, n'oublieront pas la pompe extraordinaire qui fut déployée. — Douze prélats en rehaussèrent l'éclat par leur présence.

On lit, en effet, dans le procès-verbal de cette translation, signé par Jean de Fonteneil, prêtre chanoine, grand archidiacre de l'église Saint-André et vicaire général de Monseigneur l'Archevêque :

En N. S., faisons foi et attestons qu'en vertu de la commission expresse à nous donnée par Monseigneur l'Archevêque, nous avons transféré et transporté *la sacrée relique du chef du glorieux saint Clair, évêque et martyr* qui était dans une caisse d'airain doré et l'avons mise dans le présent reliquaire d'argent, le *restant du corps dudit saint*, étant dans une châsse qui est sur l'autel de sa chapelle.

On comprend combien ces solennelles manifestations du respect porté à ces saintes reliques, dut en accroître le culte. — La confrérie de *saint Clair* reçut une nouvelle extension; et depuis lors, chaque année, jusqu'à la Révolution, une procession solennelle fut faite avec la pompe la plus grande, pour en consacrer et en perpétuer le religieux souvenir.

Lorsqu'éclata sur la France, vers la fin du siècle dernier, l'orage qui amoncela tant de ruines dans des

flots de sang, la haine de Dieu et de tout ce qui en proclame la puissance et la miséricorde fut portée à son comble. Mais alors que l'impiété promenait hardiment sur le sol de la patrie et son marteau destructeur et sa torche incendiaire, et que tant d'objets, justement vénérés par les peuples, disparaissaient à jamais, Dieu conservait à l'église de Sainte-Eulalie les riches reliques confiées à sa garde depuis près de dix siècles.

Les sept châsses dans lesquelles le cardinal de Sourdis avait renfermé ces religieux trésors, n'étant qu'en bois, n'offrirent pas à la cupidité des vandales de l'époque, un appât assez séducteur. N'est-ce pas, en effet, une des raisons pour lesquelles, ces sept reliquaires échappèrent à la profanation, au point qu'ils purent traverser toute la Révolution sans être même déplacés. Peut-être furent-ils encore protégés par tout ce qu'on entassa dans la chapelle qui les contenait, et qui servait de dépôt général pour les objets ayant appartenu au culte.

Il n'est donc point exact de dire, ainsi que l'a fait récemment un des rédacteurs de l'*Ami des Champs*

(n° 484), quand il écrit, qu'en 1793 les châsses furent vidées, et tous les ossements jetés pêle-et-mêle dans un coin de la sacristie.

En 1826, ces châsses qui alors furent restaurées et dorées, offraient intacts les sceaux que le cardinal de Sourdis y avait apposés. Il n'y eut donc en 1804 ni lieu à l'enquête dont l'honorable écrivain parle, ni motif à l'embarras dont il se préoccupe.

Le buste en argent, représentant un évêque, ne fut point également respecté. — La valeur matérielle de ce reliquaire l'empêcha de trouver grâce devant les spoliateurs de nos sanctuaires. — Il fut enlevé au profit du trésor public, qui alors prenait tout et n'avait jamais rien.

Lors du rétablissement du culte en 1804, un buste représentant un évêque apparut tout-à-coup, et fut exposé à la vénération des fidèles comme contenant la tête de *saint Clair*. — Ce buste était la partie supérieure d'une statue en bois de saint Augustin qui avait appartenu à l'église de ce nom.

En 1807, Mgr d'Aviau, de sainte mémoire, visitant l'église de Ste-Eulalie, voulut inspecter les reliques qu'elle possède.—La présence et l'intégrité du sceau du cardinal, apposé en 1624 sur les sept châsses, le dispensèrent d'en ordonner l'ouverture; mais il n'en jugea pas moins opportun de procéder à un examen plus sérieux du buste donné comme reliquaire à la tête de *S. Clair*. — Sa Grandeur fit donc enlever ce buste, et dans la caisse, qui le porte et qui est à proprement parler le *reliquaire*, il trouva l'authentique plus haut reproduit, de 1661, auquel il ajouta ces paroles traduites du latin : *Nous avons vu en visitant l'église Sainte-Eulalie*. — Bordeaux, le 29 Mai 1807.— Ch. F., archevêque de Bordeaux.

Peut-être même que le saint prélat avait recueilli, comme on l'a fait plus tard, l'expression de quelques doutes sur l'authenticité de cette relique.

Des incertitudes, en effet, existaient dans l'esprit de quelques personnes sur l'existence de la tête de *saint Clair*. — Elles disaient : Le buste qui lui servait de

reliquaire en 93 fut enlevé ; donc, la relique elle-même fut détruite. Cette conclusion n'eût pas été sans quelque force, si rien n'était venu établir la réalité d'une autre hypothèse, celle de sa conservation.

A la demande de M. Firminhac, curé de la paroisse de Sainte-Eulalie, Mgr le Cardinal-Archevêque nomma, dans le cours de l'année 1863, une commission chargée d'éclairer ce fait du jour le plus abondant.

Or, l'examen le plus consciencieux de cette question fut fait, et la commission constata, à l'unanimité : 1° que la caisse ou reliquaire qui porte le buste actuel avait été faite pour recevoir le buste en argent ; 2° que dans ce reliquaire est intacte la déclaration faite en 1661, par M. de Fonteneil, et revêtue, comme on l'a dit, du *visa* de Mgr d'Aviau ; 3° qu'il existe, au point de vue de la nuance et des autres conditions d'être, une similitude parfaite entre cette partie notable du corps de saint Clair et le reste de ses ossements renfermés dans la châsse qui porte son nom et qui a été ouverte pour cette confrontation.

Par ces motifs la commission rédigea et signa, le 25 mai 1863, un procès-verbal dont la conclusion fut formulée en ces termes : « *L'identité du chef sacré de saint Clair nous a été démontrée jusqu'à l'évidence : en foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal.* Suivent les signatures de MM. J.-J. Firminhac, curé de la paroisse Sainte-Eulalie de Bordeaux ; E. Fonteneau, chanoine-honoraire de Bordeaux et secrétaire-général de l'archevêché ; J. Th. Brugier, habitant de la paroisse de Sainte-Eulalie (1), et G. Sabatier, chanoine-honoraire et doyen de la Faculté de Théologie de Bordeaux.

Cette pièce, après avoir reçu le visa et l'approbation de S. Ém. le cardinal Donnet, fut déposée dans le reliquaire, à côté de l'authentique de 1661.

Donc la tête de *saint Clair* fut, à l'époque de la Révolution, sauvée par une main religieusement et pru-

(1) Cet honorable négociant avait été dans sa jeunesse attaché au service religieux de la paroisse; et en cette qualité, il avait été le témoin actif de l'ouverture des châsses en 1826.

demment dirigée. Tout semble prouver que c'est à M. *Thymbaudi*, curé constitutionnel de la paroisse, qu'on doit la conservation de cette relique insigne.

Donc, l'église de Sainte-E··lalie peut se glorifier d'être, sous le rapport des reliques, une des plus privilégiées du monde catholique.

Puisse la Confrérie que le culte de ces restes vénérés à fait naître dans les siècles les plus reculés, nous offrir dans l'avenir, comme elle l'a fait dans le passé, au jour annuel de leur exaltation, deux lignes prolongées et serrées de chrétiens heureux et fiers de former la garde d'honneur de ces héros de la foi !

Maison Lafargue : Coderc, Degréteau et Poujol, succ.

Bordeaux. — Impr. de F. Degréteau et Cie.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

BIOGRAPHIE & VOYAGES

EN

PALESTINE ET EN PERSE

DE

Gustave CANCEL

En religion R. P. MARIE-JOSEPH

DE L'ORDRE DES CARMES DÉCHAUSSÉS

Bordeaux. — Imprimerie de F. Degreteau et Cie

PHOTOMOUNT
PAMPHLET BINDER
~
Manufactured by
GAYLORD BROS. Inc.
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.

BX1533 .B7C8
Les Corps-Saints de l'eglise
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00048 0063